

seules fois qu'on les entend. Quand le secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics prend la parole, c'est pour dire qu'il va prendre note de quelque chose. Le député excelle à parler en position assise.

Le député de Vancouver-Quadra (M. Deachman) a tenté ce matin de justifier l'absence des députés hier après-midi. Il ne le sait sans doute pas, mais à partir de 3h 15 environ hier après-midi, on aurait pu faire la même proposition qu'à 5h 05. J'ai été ici jusque vers 5 heures et j'ai compté, au moins une demi-douzaine de fois, les députés ministériels qui étaient présents. Quand le chef de l'opposition a parlé, ils ont eu le toupet de s'absenter alors que plus de 30 députés d'opposition étaient là.

Une voix: Plutôt que de le laisser...

L'hon. M. Lambert: Que le député veuille bien s'asseoir.

Des voix: Asseyez-vous!

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre, je vous prie. Le député d'Edmonton-Ouest a la parole.

L'hon. M. Lambert: Quand le chef de l'opposition a parlé, à aucun moment il n'y a eu plus de huit députés du parti du gouvernement à la Chambre.

Des voix: C'est une honte!

L'hon. M. Lambert: Il n'y en pas eu plus de huit.

Une voix: Il n'y avait qu'un seul de vos députés ici.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre, je vous prie. Le député devrait faire preuve de bienséance et permettre au député d'Edmonton-Ouest d'en finir avec ses remarques. Si le député veut poser une question, il peut en demander l'autorisation à la présidence.

• (2.40 p.m.)

L'hon. M. Lambert: Le député soutient encore qu'il y avait seulement un député ici. Il ne se rend même pas compte qu'il a été roulé.

M. Deachman: Cela est consigné.

L'hon. M. Lambert: Sans doute à 5h 05, mais la même mesure était fort possible à partir de 3h 15, et vous ne savez pas combien de fois on vous a comptés dans votre salle, c'était bien entendu. Cette façon de faire était évidente depuis assez longtemps, et elle est

[L'hon. M. Lambert.]

très facile à employer. Je n'ai pas à l'expliquer, mais cela aurait pu se faire à 4h 30 aussi bien qu'à 5h 05, et même la veille.

Mettons donc les choses au clair. Le député n'ira pas tonitruer à la télévision ce soir qu'il y a eu obstruction systématique. Pour lui qu'on fasse deux discours, et ça devient de l'obstruction systématique. Sachez, monsieur l'Orateur, que quand le député parle, nous considérons cela comme de l'obstruction de la part du gouvernement. Il prononce le seul discours.

A présent, je voudrais dire quelques mots à propos des articles 75B et 75C. Je m'oppose à l'article 75B, non pas en raison de la majorité qu'il prescrit, mais parce que je prétends, compte tenu une fois de plus de la valeur du système des comités, qu'aucun leader du gouvernement à la Chambre, y compris le leader de mon propre parti, ne sera suffisamment au courant pour pouvoir convenir avec les leaders des autres partis de la limitation des délibérations des comités sur une question ou sur une autre, par exemple à cinq jours. Tout d'abord, il y a déjà un comité sur la répartition des locaux et des outils de travail. Les leaders à la Chambre se heurteraient, là encore, à d'autres impératifs. Les comités connaissent une pénurie de locaux et de personnel. Nous ne savons pas qui va comparaître devant nous et quelle priorité sera donnée à l'impression des délibérations; c'est une question vitale pour l'administration des comités. Il importe que les membres des comités aient rapidement le texte des témoignages reçus pour pouvoir faire des remarques sensées.

Comme exemple classique, je citerai celui du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques où, au sujet des taux d'intérêt élevé, le gouverneur de la Banque du Canada y a fait une déclaration très compliquée de 29 pages dactylographiées dont la lecture a pris toute une séance du comité. On a posé des questions. Les problèmes étaient ardues. Le gouverneur a donné des réponses longues, motivées. Mais qui donc aurait pu en y assistant prendre des notes complètes de tout cela, surtout lorsque certains membres signifiaient leur intention de poser d'autres questions? Comment peut-on se rappeler tout cela du mardi au mercredi ou du jeudi au mardi ou encore d'une session à l'autre s'il y en a davantage? Il nous faut les comptes rendus des délibérations mais jusqu'ici, aucune priorité n'a été fixée à leur sujet. Il ne semble pas qu'on doive finir par les avoir.

Ensuite il y a la question du temps qu'il faut au témoin. Je pourrais citer plusieurs exemples qui se sont produits l'hiver dernier